SOCIÉTÉ RUFFECOISE DE DISTRIBUTION en abrégé S.R.D. RUDIS
Société par actions simplifiée au capital de 210.790,00 euros
Siège social : Le Clos Geay Route d'Aigre 16700 RUFFEC
661 820 332 – RCS ANGOULEME

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 AVRIL 2023

Portant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2023

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 janvier 2023, soit le **bénéfice net comptable de + 1.618.836,51 euros**, de la manière suivante :

Origine de l'affectation :
- Bénéfice de l'exercice, soit **+ 1.618.836,51 euros**

Affectation :
- À titre de **Dividende**, la somme de 1.357.487,60 euros
- Le solde au comptes « Autres réserves » de 261.348,91 euros

1.618.836,51 euros

Par la suite à titre de distribution aux associés, chacun recevra ainsi un dividende unitaire "brut" de **6,44 euros par action** (pour chacune des **210.790 actions** composant le capital), avant déduction des prélèvements obligatoires dus à la source par l'établissement payeur pour le compte des personnes physiques.

Le **dividende "net"** en numéraire est mis en paiement au siège social **à compter du 1er mai 2023**.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée :

- Que, depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux ;

- Que, peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;

- Que l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû.
 L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale reconnaît également avoir été informée que conformément aux dispositions de l'article L 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts ;
C'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette affectation a pour effet de porter le montant des capitaux propres à la somme de **7.995.733,49 euros**.

L'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

SAS SRD RUDIS *Absorbante*	Année	Dividende brut par action :	
Exercice social 31 mai **2020**	2020	néant	Eligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques
Exercice social 31 mai **2021**	2021	3,60 euros	Eligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques
Exercice social 31 janvier **2022**	2022	3,75 euros	Eligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques

Par la SAS PCB FINANCES Société absorbée et *radiée en 2020*	Année	Dividende brut	
Exercice social 31 janvier **2020**	2020	3.648.000 euros	Eligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques
Exercice social 31 mai **2020**	2020	néant	Eligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques

En outre, aux termes des décisions collectives des associés de PCB FINANCES en date du 27 mai 2020, il a été distribué la somme de 3.312.000 euros prélevée sur le compte Autres Réserves, somme éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

Par la **SCI LE CLOS GEAY** Société absorbée et *radiée en 2020*	Année	Dividende brut	
Exercice social 31 janvier **2019**	2019	150.000 euros	Eligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques
Exercice social 31 janvier **2020**	2020	3.000.000 euros	Eligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques
Exercice social 31 mai **2020**	2020	néant	Eligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques

Vote de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifiée conforme

Le Président
Monsieur Dimitri FAGEON

Bilan Actif

		31/01/2023			31/01/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	140 787	127 820	12 967	15 817
	Fonds commercial (1)	170 860		170 860	170 860
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	3 205 830	1 532 278	1 673 552	1 703 126
	Constructions	10 903 311	7 618 570	3 284 741	3 619 959
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	4 111 403	2 691 832	1 419 571	1 651 498
	Autres immobilisations corporelles	780 675	473 208	307 467	350 210
	Immobilisations en cours	218 075		218 075	67 770
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	100 036		100 036	100 036
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	756 277		756 277	751 918
	Prêts	100 000		100 000	100 000
	Autres immobilisations financières	121 686		121 686	118 730
	TOTAL (II)	**20 608 941**	**12 443 708**	**8 165 233**	**8 649 923**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	4 304 264		4 304 264	3 911 615
	Avances et Acomptes versés sur commandes	312		312	36 243
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	651 200	7 022	644 178	488 464
	Autres créances	1 528 861	199	1 528 662	1 053 777
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	500 000		500 000	
	DISPONIBILITES	2 220 976		2 220 976	2 203 857
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	249 685		249 685	198 524
	TOTAL (III)	**9 455 299**	**7 221**	**9 448 078**	**7 892 480**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**30 064 239**	**12 450 928**	**17 613 311**	**16 542 404**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			221 686	218 730
	(3) dont créances à plus d'un an				

Pour copie
Certifiée conforme

Bilan Passif

		31/01/2023	31/01/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	210 790	210 790
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	151 243	151 243
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	21 079	21 079
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	23 117	23 117
	Autres réserves	7 328 156	7 328 109
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**1 618 837**	**790 509**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**9 353 221**	**8 524 847**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	171 886	156 419
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**171 886**	**156 419**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 773 568	2 502 104
	Emprunts et dettes financières divers (3)	572 358	690 002
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	89 027	79 094
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 521 563	2 945 539
	Dettes fiscales et sociales	2 010 616	1 500 700
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 522	14 363
	Autres dettes	114 217	123 869
	Produits constatés d'avance (1)	1 333	5 467
	Total des dettes	**8 088 204**	**7 861 137**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**17 613 311**	**16 542 404**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 618 836,51	790 509,05
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	6 707 188	7 782 043
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		France	Exportation	31/01/2023 12 mois	31/01/2022 8 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	58 198 397	(148 176)	58 050 221	35 445 182
	Production vendue (Biens)	3 908 737		3 908 737	2 370 374
	Production vendue (Services et Travaux)	3 179 753		3 179 753	2 056 864
	Montant net du chiffre d'affaires	**65 286 886**	**(148 176)**	**65 138 710**	**39 872 420**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			30 080	54 356
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			217 456	148 708
	Autres produits			62 950	40 256
	Total des produits d'exploitation (1)			**65 449 196**	**40 115 739**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			48 325 954	29 254 543
	Variation de stock			(392 650)	92 719
	Achats de matières et autres approvisionnements			3 322 670	2 123 059
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			4 208 765	2 613 379
	Impôts, taxes et versements assimilés			791 858	485 845
	Salaires et traitements			4 476 341	2 842 351
	Charges sociales du personnel			1 203 514	688 213
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			949 733	680 897
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			1 030	2 189
	Dotations aux provisions			64 705	49 238
	Autres charges			30 076	12 285
	Total des charges d'exploitation (2)			**62 981 995**	**38 844 720**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**2 467 201**	**1 271 019**

Compte de Résultat 2/2

		31/01/2023	31/01/2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**2 467 201**	**1 271 019**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	2 940	13 534
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	9	30
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	133	86
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 089	
	Total des produits financiers	**2 230**	**116**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	37 993	17 837
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**37 993**	**17 837**
	RESULTAT FINANCIER	**(35 763)**	**(17 722)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**2 434 378**	**1 266 831**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	304 540	65 153
	Sur opérations en capital	18 617	4 185
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**323 156**	**69 338**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	5 825	44 110
	Sur opérations en capital	21 302	4 185
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		71 524
	Total des charges exceptionnelles	**27 127**	**119 819**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**296 029**	**(50 481)**
	PARTICIPATION DES SALARIES	549 781	189 127
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	561 789	236 714
	TOTAL DES PRODUITS	**65 777 522**	**40 198 726**
	TOTAL DES CHARGES	**64 158 686**	**39 408 217**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**1 618 837**	**790 509**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées		
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	12 933	95

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS SRD-RUDIS** relatifs à l'exercice du **01/02/2022** au **31/01/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**17 613 311**	euros
Chiffre d'affaires :	**65 138 710**	euros
Résultat net comptable :	**1 618 837**	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PERIGNY
Le 11/04/2023

Signature

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **17 613 311** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **65 777 522** euros et un total **charges** de **64 158 686** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **1 618 837** euros.

L'exercice considéré débute le **01/02/2022** et finit le **31/01/2023.**
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissements des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

Règles et Méthodes Comptables

- Concessions, bervets et licences : 1 à 3 ans.
- Terrains et aménagement terrains : 50 ans
- Constructions : 10 à 50 ans.
- Agencements des constructions : 5 à 15 ans.
- Installations techniques : 5 à 15 ans
- Installations et agencements divers : 3 à 10 ans.
- Outillage et matériel : 3 à 12 ans.
- Matériel informatique : 3 à 5 ans.
- Matériel de bureau : 2 à 10 ans.
- Matériel de transport : 4 à 5 ans.
- Mobilier : 10 ans

Fond commercial

En cas de fond commercial inscrit à l'actif, l'entreprise considère que l'usage du fond commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fond commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique et d'usage dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les stocks sont évaluésselon la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du P3N.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

En cas de portefeuille titres, une provision pour dépréciation égale à la différence entre la valeur de souscription et le cours à la date de clôture est effectuée lorsque cette valeur de souscription est supérieure.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.
Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.
L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :
- Taux d'actualisation : 3,48 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TH 00-02)

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Règles et Méthodes Comptables

PROVISIONS ET LITIGES :
Provision constituée pour tenir compte du risque lié au contentieux commercial entre les fournisseurs du Galec et l'enseigne Leclerc. Le 28/02/2018, le Galec a fait l'objet d'une assignation à comparaitre du Ministre de l'Economie devant le tribunal de commerce de Paris. Le contentieux porte sur l'obtention de remises additionnelles et inconditionnelles sans contreparties réelles évaluées au niveau national à 83M€. Pour le magasin SRD-RUDIS, le risque est évalué à 107 181€.

DEGREVEMENT TASCOM :
Un dégrèvement de TASCOM pour les années 2019-2020-2021 a été comptabilisé en produits exceptionnel pour 296 K€.

Autres éléments significatifs

PROVISION SUR T.E.L. NON MANDATES NON UTILISES A LA CLOTURE
Afin de prendre mieux en compte les exigences fiscales, la part des TEL non mandatés incluse dans le total des TEL en-cours est diminuée par le crédit d'un compte 709709999 et le débit du compte 419131000. Ce montant est ensuite provisionné, par le débit du 681525000 et le crédit du 151800000, du montant utilisable par les clients à hauteur de 98,83% au 31/01/2023.

NON-COMPARABILITE DES EXERCICES N ET N-1
Il avait été décidé, par une assemblée générale extraordinaire en date du 20 mai 2020, de modifier la clôture des exercices de la société, précédemment fixée au 31 janvier de chaque année, pour la fixer au 31 mai.
Une nouvelle assemblée générale extraordinaire en date du 03 juin 2021, a décidé d'une nouvelle modification de la date de clôture de l'exercice social afin de la fixer à nouveau au 31 janvier de chaque année. L'exercice social N-1 avait donc une durée exceptionnelle de 8 mois, jusqu'au 31 janvier 2022. De ce fait, les exercices ne sont pas comparables.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/01/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	302 784		8 863			311 647
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**302 784**		**8 863**			**311 647**
CORPORELLES	Terrains	3 205 830					3 205 830
	Constructions sur sol propre	5 257 932					5 257 932
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	5 561 732		83 647			5 645 379
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 930 329		186 474		5 400	4 111 403
	Instal., agencement, aménagement divers	395 154		6 650			401 803
	Matériel de transport	29 000		8 392		29 000	8 392
	Matériel de bureau, mobilier	335 782		34 698			370 480
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	67 770		150 305			218 075
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**18 783 529**		**470 166**		**34 400**	**19 219 294**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	100 036					100 036
	Autres titres immobilisés	751 918		4 359			756 277
	Prêts et autres immobilisations financières	218 730		2 957			221 686
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**1 070 683**		**7 316**			**1 077 999**
	TOTAL	**20 156 996**		**486 344**		**34 400**	**20 608 941**

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/01/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	116 107	11 713		127 820
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**116 107**	**11 713**		**127 820**
CORPORELLES	Terrains	1 502 704	29 574		1 532 278
	Constructions sur sol propre	3 218 581	213 115		3 431 696
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	3 981 123	205 751		4 186 874
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 278 831	413 967	966	2 691 832
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	165 715	30 342		196 057
	Matériel de transport	9 199	3 179	12 132	247
	Matériel de bureau, mobilier	234 811	42 093		276 904
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**11 390 965**	**938 020**	**13 098**	**12 315 888**
	TOTAL	**11 507 073**	**949 733**	**13 098**	**12 443 708**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/01/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	107 181			107 181
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	49 238	64 705	49 238	64 705
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**156 419**	**64 705**	**49 238**	**171 886**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles				
	Sur immobilisations corporelles				
	Sur immobilisations des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations titres de participation				
	Sur immobilisations autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	7 964	831	1 773	7 022
	Autres	311	199	311	199
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**8 275**	**1 030**	**2 084**	**7 221**
	TOTAL GENERAL	**164 694**	**65 735**	**51 322**	**179 107**
	Dont dotations et reprises - d'exploitation		65 735	51 322	
	Dont dotations et reprises - financières				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/01/2023
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	107 181				107 181
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres	49 238	64 705	49 238		64 705
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**156 419**	**64 705**	**49 238**		**171 886**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles					
	Sur immobilisations : corporelles					
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence					
	Sur immobilisations : titres de participation					
	Sur immobilisations : autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients	7 964	831	1 773		7 022
	Autres	311	199	311		199
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**8 275**	**1 030**	**2 084**		**7 221**
	TOTAL GENERAL	**164 694**	**65 735**	**51 322**		**179 107**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		65 735	51 322		
	Dont dotations et reprises : - financières					
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

		31/01/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	100 000	100 000	
		121 686	121 686	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	9 882	9 882	
	Créances représentatives des titres prêtés	641 318	641 318	
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 264	1 264	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	74 004	74 004	
	Divers			
	Groupe et associés (2)	295 953	295 953	
	Débiteurs divers			
		1 157 641	1 157 641	
	Charges constatées d'avances			
		249 685	249 685	
	TOTAL DES CREANCES	**2 651 432**	**2 651 432**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/01/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 773 568	644 510	1 073 297	55 760
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	200 140	37 208	150 832	12 100
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 521 563	3 521 563		
	Personnel et comptes rattachés	1 037 680	1 037 680		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	431 821	431 821		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	98 257	98 257		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	442 801	442 801		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 522	5 522		
	Groupe et associés (2)	372 274	372 274		
	Autres dettes	114 217	114 217		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 333	1 333		
	TOTAL DES DETTES	**7 999 178**	**6 707 188**	**1 224 129**	**67 860**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice — 728 298
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)

Fonds Commercial

	31/01/2023	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	170 860	Voir détail ci-dessous
TOTAL	**170 860**	

Fonds commercial	6 860
Fonds commercial Loto	24 000
Fonds commercial poissonnerie	140 000

Produits à recevoir

		31/01/2023
Total des Produits à recevoir		**859 965**
Autres créances clients		**10 213**
Clients factures a établir	*10 213*	
Autres créances		**849 753**
Fourn. - avoirs à recevoir p.p. & r	*154 916*	
Fourn. - avoirs à recevoir frais g.	*329 887*	
Fourn. - avoirs à recevoir march.	*66 908*	
État - produits à recevoir	*295 953*	
Intérêts courus à recevoir	*2 089*	

Charges à payer

		31/01/2023
Total des Charges à payer		**2 017 618**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**449**
Intérêts courus sur emprunts	*449*	
Emprunts et dettes financières divers		**18 043**
Intérêts courus sur participations	*5 110*	
Associés - intérêts courus	*12 933*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**346 314**
Fourn. fact. non parvenues frais gx	*296 070*	
Fourn. fact. non parvenues march.	*50 244*	
Dettes fiscales et sociales		**1 652 812**
Personnel - provision primes	*88 395*	
Personnel - congés à payer	*387 980*	
Prov. participation salariés	*344 949*	
Intéressement du personnel	*204 831*	
Charges sociales sur congés payés	*98 447*	
Organismes sociaux FS sur particip.	*68 990*	
Org. sociaux - chges sociales s/ pr	*22 429*	
Provision charges fiscales sur CP	*8 689*	
Provision charges fiscales sur prim	*1 980*	
État - charges à payer	*400 627*	
Taxe apprentissage à payer	*4 250*	
Effort construction à payer	*21 245*	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/01/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		249 685	**249 685**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**249 685**

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/01/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		1 333	**1 333**
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**1 333**

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/01/2022	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/01/2023
Capital social	210 790				210 790
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	151 243				151 243
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	21 079				21 079
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées	23 117				23 117
Autres réserves	7 328 109	47			7 328 156
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	790 509	(790 509)		1 618 837	1 618 837
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**8 524 847**	**(790 463)**		**1 618 837**	**9 353 221**

Date de l'assemblée générale
Dividendes attribués 790 463
[1] dont dividende provenant du résultat n-1 790 463
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 7 734 385
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 7 734 385
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 828 374

Capital social

	31/01/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	210 790,00	1,0000	210 790,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**210 790,00**	**1,0000**	**210 790,00**

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	58 198 397	(148 176)	58 050 221
Production vendue de biens	3 908 737		3 908 737
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	3 179 753		3 179 753
TOTAL	**65 286 886**	**(148 176)**	**65 138 710**

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

31/01/2023	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT	2 434 378	567 614	**1 866 764**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)	(253 752)	(5 825)	**(247 927)**
RESULTAT COMPTABLE	**2 180 626**	561 789	**1 618 837**

(1) après retraitements fiscaux.

Engagements financiers

	31/01/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Cf. état Engagements financiers - Engagements de crédit-bail		163 520	
		163 520	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Cf. état Engagements financiers - Engagements en pensions, retraite et assimilés		190 363	
		190 363	
Autres engagements			
Cf. état Engagements financiers - Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		**353 883**	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/01/2023
Emprunt	Promesse d'affectation hypothècaire	Crédit Agricole	2 200 000	163 558
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce	Crédit Agricole	1 000 000	751 498
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce	Edel	900 000	715 907
		TOTAL	4 100 000	1 630 963

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

		31/01/2023
ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Participation des salariés	344 949
	Provision C3S 01-2023	78 162
	Autres	
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	**423 111**

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	31/01/2023	Interne	Externe
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	21	
	Professions intermédiaires		
	Employés	148	
	Ouvriers		
	TOTAL	**169**	

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/01/2023

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
SAS MAEL 53 route d'Aigre 16700 RUFFEC	SAS	210 782	99,99

Produits et Charges exceptionnels

		31/01/2023
Total des produits exceptionnels		**323 156**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		**304 540**
Pénalités sur achats	*318*	
Dégrèvement d'impôts divers	*295 953*	
Produit exceptionnel op. gestion	*8 269*	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		**18 617**
Produit cession élément d'actif	*18 617*	
Total des charges exceptionnelles		**27 127**
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		**5 825**
Pénalités et amendes déductibles	*30*	
Pénalités & amendes	*3 158*	
Autres charges execp.sur opéra gest	*40*	
Pertes sur exercices antérieurs	*2 597*	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		**21 302**
VNC actifs cédés - immos corp.	*21 302*	
Résultat exceptionnel		**296 029**

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	31/01/2023	31/01/2022	%	%	31/01/2023	31/01/2022	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur DUO SOLUTIONS	19 105	16 875	*100,00*	*100,00*				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur DUO SOLUTIONS								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**19 105**	**16 875**	*100,00*	*100,00*				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**19 105**	**16 875**	*100,00*	*100,00*				

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 19 105 euros

Dans le cadre de sa mission légale de certification, il a été comptabilisé pour l'exercice clos au 31/01/2022 : 18 392 €, et il a été estimé pour l'exercice clos au 31/01/2023 18 500,00 € d'honoraires.

SOCIETE RUFFECOISE DE DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 210 790 €
Siège Social : Le Clos Geay – Route d'Aigre
16700 RUFFEC

N° SIRET : 661 820 332 00020
Code APE : 4711F
RCS ANGOULEME : 661 820 332

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2023



Aux Associés de la SOCIETE RUFFECOISE DE DISTRIBUTION,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIETE RUFFECOISE DE DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

.../...

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er février 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Autres éléments significatifs » en page 35 de l'annexe des comptes annuels concernant la non comparabilité des exercices du fait de leur durée différente.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des stocks et des immobilisations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D 441-6 du Code de Commerce.

.../...

.../...

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

.../...

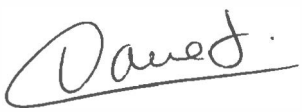
.../...

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 13 avril 2023

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux Comptes,

Christine JANET



Michel d'HEROUVILLE

